

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2021

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 9
L'an deux mil vingt-et-un, le 29 juin à vingt heures 30, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

M. PAGET Olivier - M. CECH Franck – M. LEGAY Olivier – M. TATIBOUËT Bruno - M. GIRINAL Jean Marc - Mme GAUTHEROT Annick – Mme GUENOT Lucienne - Mme SOCIÉ Mathilde - Mme SMEDLEY Marie-Hélène

Absents excusés : M. MAGNIN Didier – M. André AURIERE

Date de convocation : 23 juin 2021

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier PAGET, Premier Adjoint, en l'absence du Maire, absent pour raison de santé.

Madame Annick GAUTHEROT a été élue secrétaire.

1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2021 :

Après lecture par le Premier Adjoint du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 27 mai 2021 et en l'absence de remarques, le conseil municipal valide le projet présenté par le Maire.

2/ : Désignation de référents canicule et ambroisie :

Le Premier Adjoint explique qu'il est nécessaire de désigner un référent canicule et un référent ambroisie et sollicite les candidatures.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mathilde SOCIE en qualité de référente canicule et Franck CECH en qualité de référent ambroisie.

3/ Point sur les travaux Grande Rue :

Le Premier adjoint présente les différents problèmes rencontrés :

- problème avec les bétons du chemin piétonnier : ils ne sont pas lisses mais présentent des vagues et le ponçage est impossible alors que le marché indiquait la réalisation d'un revêtement lisse. L'entreprise propose de boucharder et une planche d'essai doit être réalisée,
- les noues : il avait été convenu qu'un désherbage serait réalisé par l'entreprise sur la totalité des noues et une partie seulement est desherbée,
- éclairage public : il reste à réaliser à l'angle de la Rue des Chenevières et la Grande Rue,
- les couvertines ne sont pas terminées,
- la société CIRCET doit enlever un poteau à l'angle de la Rue de la Fontaine et dans la Grande Rue,
- la société BONNEFOY doit faire les deux places de la Rue de la Fontaine et Rue du Vernois, le chantier devrait débuter mi-juillet,
- les portes de grange de Monsieur HECHINGER ne peuvent plus s'ouvrir et le béton doit être repris.

4 / Numérotation des nouvelles habitations en cours ou en projet de construction :

Entendu l'exposé du Premier Adjoint et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que les nouvelles habitations en cours de construction ou en projet de construction porteront les adresses suivantes :

- parcelle cadastrée AB 300 pour le permis de construire en cours portera l'adresse du 31 Grande Rue, selon le plan en annexe 1,
 - parcelle cadastrée AB 26 pour un projet de 3 habitations portera les numéros 4A, 4B et 4C Impasse Grande Rue selon le plan en annexe 2,
 - parcelle cadastrée AB 23 pour un projet d'habitation portera le numéro 5 Impasse Grande Rue selon le plan en annexe 2,
 - parcelle cadastrée AB 2 pour un projet d'habitation portera le numéro 11 Grande Rue, selon le plan en annexe 3,
 - parcelle cadastrée AB 316 pour un projet d'habitation portera le numéro 9 Grande Rue, selon le plan en annexe 3,
 - parcelle cadastrée AB 317 pour un projet d'habitation portera le numéro 2 A Rue du Vernois, selon le plan en annexe 3,
 - parcelles cadastrées AB 318 et 319 pour un projet d'habitation porteront le numéro 2 B Rue du Vernois, selon le plan en annexe 3,
- et autorise le Maire ou les adjoints à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

5/ Urbanisme : mise au point sur le PLUI :

Le Premier Adjoint indique que le PADD adopté en 2020 a été refusé aux motifs qu'il contenait trop de foncier à bâtir, que la croissance démographique a été surévaluée, qu'il existe trop de logements vacants et trop d'ambition économique, qu'il existe un déséquilibre au niveau du bassin de travail et trop de « dents creuses » dans le projet. Le projet initial avait un impact trop important sur les parcelles agricoles et sur l'évaluation de la disponibilité de la ressource en eau et de l'assainissement.

Il précise que l'ensemble des communes de la CCPR doivent réaliser une réduction des surfaces de 74 hectares pour cibler les parcelles à construire de façon cohérente.

Pour la commune de Buthiers, le projet initial prévoyait une surface de foncier à bâtir de 5,40 hectares et à ce jour, après prise en compte des remarques, la superficie à bâtir estimée est de 3,33 hectares. Le projet n'est pas arrêté, différentes rencontres avec le cabinet URBICAND seront réalisées. Une information sera diffusée à la population en fin d'année.

6/ Questions diverses :

- les travaux de réfection de la Rue de la Creuse et de la Rue de l'Église ont été réalisés par l'entreprise STPI : l'entreprise reviendra pour une nouvelle couche un mois après.
- parallèlement, l'entreprise STPI a procédé au point à temps et a rebouché des trous sur diverses rues de la commune.
- concernant la sécurité des enfants dans les bus et le fait que l'accompagnateur n'est plus présent pour vérifier que les enfants ont bien mis leurs ceintures de sécurité, il semblerait que la région soit responsable quand les enfants sont dans le bus et que le Maire est responsable des enfants avant leur montée dans le bus, au détriment des parents, responsables légitimes de leurs enfants. La commune ayant réalisé une sécurisation de l'arrêt de bus scolaire, cette question reste à éclaircir.
- un repas convivial réunira les élus le vendredi 27 août 2021 dans un restaurant dont le lieu reste à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Premier Adjoint clôt la séance.

Le Premier Adjoint, Olivier RAGET

